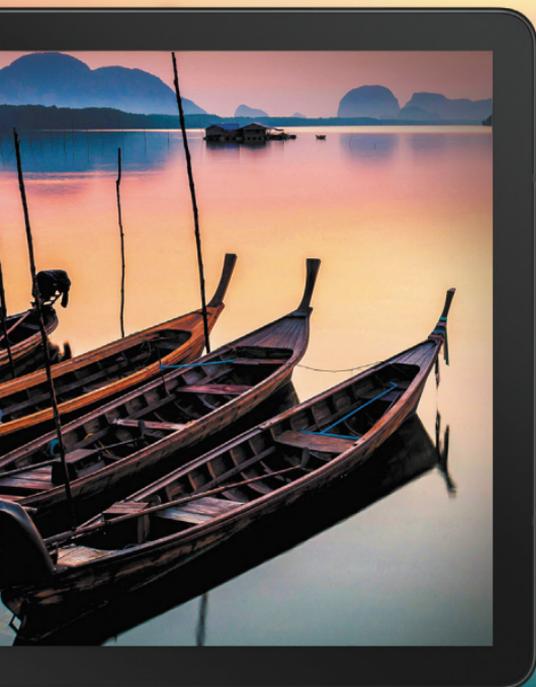


# SAMSUNG

Du 12 février au 31 mars 2019

## Galaxy Tab S4



Jusqu'à

# 70€

## remboursés\*

pour l'achat d'une  
Samsung Galaxy Tab S4  
Wi-Fi ou 4G

\* Voir modalités de l'offre au verso ou sur [www.samsung.com/fr/promotions](http://www.samsung.com/fr/promotions).

DAS Galaxy Tab S4 Wi-Fi: 0,340 W/Kg. DAS Galaxy Tab S4 4G: 1,09 W/Kg. Le DAS (débit d'absorption spécifique) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/Kg pour une utilisation au niveau du corps. Visuels non contractuels, écran simulé. Crédits photos : Getty Images. **Fantastic.**



# COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE « SAMSUNG - GALAXY TAB S4 »

## CONDITIONS DE L'OFFRE

- Du 12 février au 31 mars 2019 inclus, Samsung vous rembourse jusqu'à 70€ pour l'achat d'une Samsung Galaxy Tab S4 Wi-Fi ou 4G (tous modèles, tous coloris).
- **Pour les consommateurs**<sup>(1)</sup> : une seule participation et un seul produit par personne résidant en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco (même nom, même prénom, même adresse), ou par RIB/RICE (un même RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération).
- **Pour les professionnels**<sup>(2)</sup> : une seule participation et jusqu'à 10 produits (apparaissant sur une seule preuve d'achat) par RIB (un RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération) ou par personne physique ou morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif), n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur [www.samsung.com/fr/promotions](http://www.samsung.com/fr/promotions).
- Offre valable en France métropolitaine, Monaco, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin)<sup>(3)</sup>, et non cumulable avec toute offre en cours portant sur les mêmes produits.
- En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du (ou des) produit(s) éligible(s) à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat).
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés éligibles à l'offre, achetés auprès d'un point de vente ou d'un site Internet (hors Marketplace)\*.
- Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

### 1 ACHETEZ VOTRE (OU VOS) PRODUIT(S) ELIGIBLE(S) A L'OFFRE

**Vous êtes un consommateur** : achetez, entre le 12 février et le 31 mars 2019 inclus, votre Samsung Galaxy Tab S4 Wi-Fi ou 4G (tous modèles, tous coloris).  
**Vous êtes un professionnel** : achetez, entre le 12 février et le 31 mars 2019 inclus, votre (ou vos) Samsung Galaxy Tab S4 Wi-Fi ou 4G (tous modèles, tous coloris).  
*Attention, tous les produits achetés devront apparaître sur la même preuve d'achat, 10 produits au maximum seront éligibles à l'offre.*

### 2 INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site [www.samsung.com/fr/promotions](http://www.samsung.com/fr/promotions) au plus tard le 15 avril 2019 et sélectionnez l'offre « GALAXY TAB S4 ».
  - Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte et remplissez le bulletin de participation en ligne.
  - Imprimez le bulletin de participation pour le joindre à votre dossier de participation.
- Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 01 48 63 00 00 (appel non surtaxé – du lundi au samedi, de 9h à 20h). Un opérateur enregistrera votre demande et vous attribuera un code de participation.*

### 3 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

- Constituez votre dossier avec les éléments ci-dessous (conservez-en une copie avant envoi) :
- Votre **bulletin de participation** imprimé ou, si vous ne disposez pas d'accès à Internet, votre code de participation hotline reporté sur la photocopie de votre preuve d'achat.
  - Les **ou l'étiquette(s) complète(s) originale(s)** comportant le **code-barres** à 13 chiffres et le **numéro IMEI** à 15 chiffres et le **numéro de série** (commençant par Serial No.), à découper sur le carton d'emballage de votre (ou vos) produit(s) éligible(s) à l'offre (photocopie non acceptée). **Seule l'étiquette découpée sur le carton d'emballage sera prise en compte pour votre participation.** L'étiquette collée au dos du produit ne sera pas acceptée.
  - La **photocopie de la preuve d'achat** (facture, ticket de caisse) où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence du ou des produit(s) achetés).
  - **Pour tout achat en ligne** :  
Une copie de l'email de confirmation de commande provenant du site Internet où l'achat a été effectué. Cet email doit permettre d'identifier à la fois 1/ le produit commandé 2/ le vendeur 3/ le site Internet sur lequel a été commandé le produit.  
OU  
À partir du site Internet du distributeur, depuis votre compte personnel : effectuer une capture d'écran montrant à la fois 1/ le produit commandé 2/ le vendeur 3/ l'URL du site Internet.
  - Les codes **IBAN + BIC** figurant sur votre Relevé d'Identité Bancaire ou RIB (attention, ils sont obligatoires pour se faire rembourser).  
*Votre établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union européenne*<sup>(4)</sup>.
  - Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, joindre la **photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS, inscription à la Chambre des métiers et de l'artisanat, inscription à l'Insee, extrait Kbis de moins de trois (3) mois, etc. – liste non exhaustive).

### 4 ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (Les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés.)

Envoyez votre dossier avant le 15 avril 2019 inclus (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

**SAMSUNG - GALAXY TAB S4**  
**FACILITY N° 181211**  
**13844 VITROLLES CEDEX**

### 5 RECEPTION DE VOTRE REMBOURSEMENT

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 10 semaines (à compter de la date limite d'envoi des dossiers). Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après le 15 avril 2019 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué.

Pour suivre le traitement de votre dossier, vous pouvez vous connecter à cette adresse :  
<http://promos.samsung.fr/suivi/mes-dossiers> et vous identifier avec votre compte Samsung.

\* Une marketplace désigne un service de mise en relation entre des consommateurs et des vendeurs professionnels indépendants dans le but d'acheter des produits neufs ou d'occasion et des prestations de services, disponible sur Internet ou une application mobile.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/fr/request-desk>.

<sup>(1)</sup> Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

<sup>(2)</sup> Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

<sup>(3)</sup> Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

<sup>(4)</sup> Sont membres de la zone SEPA (« Single European Payments Area ») tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et Monaco.